

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 181

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 5 BIS

Compléter la seconde phrase par les mots :

« à compter de sa saisine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.